

ACCRAAL (Yves),

originaire de la paroisse de Tressignaux, évêché de Saint-Brieuc, il fait offre au chapitre de Tréguier « de servir en qualité de suppôt de chœur ». Après l'avoir entendu chanter, les chanoines trouvent « sa voix bonne pour la psalmodie » et l'engagent à douze livres par mois de gages et distribution de chantre, le 7 octobre 1746.